



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Dossier de candidature - Après la 2^{de}

dans un établissement public de l'académie d'Orléans-Tours

(Éducation nationale ou Enseignement agricole)

Rentrée 2021

Pour en savoir plus sur l'affectation en lycée, rendez-vous sur Onisep.fr

Identité du candidat :

NOM, Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

N° INE :

Adresse :

.....

.....

Tél :

Représentants légaux :

NOM, Prénom :

NOM, Prénom :

.....

.....

.....

.....

Adresse :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Tél :

Tél :

.....

.....

Courriel :

Courriel :

.....

.....

Scolarité actuelle :

- 2^{de} générale et technologique
 2^{de} STHR
 2^{de} professionnelle, spécialité ou Famille de métiers :

Terminale CAP(A), spécialité :

1^{re} professionnelle, spécialité :

1^{re} technologique :

1^{re} générale :

1^{re} BMA, spécialité :

MC, FCIL, spécialité :

Dispositif MLDS-ATA

Non scolarisé :

salarié demandeur d'emploi

autre :

→ Diplôme(s) obtenu(s) :

Etablissement actuel :

>> Indiquer nom et adresse de l'établissement

.....

.....

.....

Académie d'Orléans-Tours

Autre académie :

Raison de votre candidature dans l'académie d'Orléans-Tours :

Déménagement

>> Joindre les justificatifs

Domicile principal dans l'académie d'Orléans-Tours

>> Joindre les justificatifs

Formation demandée inexistante dans l'académie d'origine

Autre :

Situation médicale particulière : Oui - Non

Si vous avez coché « oui », vous devez **impérativement** prendre contact avec le médecin scolaire.

Les notes à renseigner par l'établissement d'origine (moyennes de l'année sur 20, arrondies à 2 décimales)

Français	Maths	LVA :	Physique- Chimie	SVT *	Enseignements techniques et pro **	EPS	Histoire / Géo	LVB* :

* Possibilité de renseigner NN pour « non noté »

** Renseigner NN pour les candidats de la voie GT, indiquer la moyenne des enseignements techniques, professionnels et de la PSE pour les candidats de la voie professionnelle

Chef d'établissement : nom et qualité

.....

Signature

Les vœux

Au total, vous pouvez indiquer 6 vœux maximum pour entrer en 1^{re} technologique et/ou professionnelle d'un établissement public (de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement agricole).

ⓘ Si vous souhaitez demander une réorientation en 2^{de} générale et technologique, en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP en établissement public ou privé sous contrat, vous devez également indiquer ces vœux dans le tableau ci-dessous.

AVERTISSEMENT : L'affectation en 1^{re} technologique et en 1^{re} professionnelle est fonction des places disponibles.

Certaines formations connaissent traditionnellement un fort taux de pression avec une demande très supérieure au nombre de places offertes. **C'est pourquoi, il vous est fortement recommandé de formuler plusieurs vœux d'affectation.**

	Formation demandée	Établissement scolaire (Indiquer : Nom – Ville – Département)	LVA	Code Vœu (à remplir par l'établissement)
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Mentions légales :

- le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports est responsable de l'application Affelnet Lycée.
- l'application Affelnet Lycée a pour finalité de faciliter la gestion de l'affectation des élèves en classes de seconde et première professionnelles, secondes générales et technologiques et en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par le biais d'un algorithme. Elle a également une finalité statistique.
- les services gestionnaires de l'affectation de la DSDEN et du rectorat, l'établissement d'accueil dans lequel sera prononcée l'affectation et l'établissement d'origine ou le CIO fréquenté sont les destinataires des données de l'affectation. Les personnes habilitées du ministère sont destinataires des données statistiques.
- les droits dont disposent les personnes à l'égard de ces données (droit d'opposition, d'accès, de rectification, de suppression) s'exercent auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an, puis sont versées dans une base d'archives intermédiaires pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.